

Diagnostic de problèmes de santé courants et de six maladies chroniques

L'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec salue la modification de la position du Collège des médecins

QUÉBEC, LE 23 FÉVRIER 2019 – L'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSA) salue le pas de plus effectué ce matin vers une plus grande autonomie et une meilleure reconnaissance de l'expertise des infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

En effet, le Collège des médecins du Québec (CMQ) reconnaît aujourd'hui la possibilité pour les IPS de diagnostiquer les problèmes de santé courants par exemple une otite, une pneumonie ou une cystite.

Elles pourront aussi diagnostiquer les six maladies chroniques suivantes : le diabète, l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et l'hypothyroïdie, ce qui annule la nécessité du patient d'être revu par un médecin.

Si l'AIPSA se réjouit de cette avancée qui touche les IPS de première ligne principalement, il n'en demeure pas moins que rien ne sera changé dans les pratiques des IPS d'autres spécialités (soins aux adultes, néonatalogie, soins pédiatriques et santé mentale) qui elles, ne voient pas leurs droits de pratique élargis pour leur clientèle. Rappelons que la formation des IPS québécoises, qui est la plus poussée au Canada, leur permettrait d'en faire beaucoup plus que ce qui est aujourd'hui admis.

« Nous sommes disposées à poursuivre la collaboration avec nos partenaires que sont le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et le CMQ afin que l'ensemble des IPS puissent être mis à profit et faire une différence significative pour la population du Québec », a affirmé Christine Laliberté, présidente de l'AIPSA. « Nous continuerons notre travail pour que le Québec harmonise la pratique des IPS québécoises à celles du reste du Canada afin qu'elles puissent pratiquer sans restriction, et ce, au bénéfice du patient ».

À propos de l'AIPSA

Créée en 2005, l'AIPSA est un organisme sans but lucratif, sans attache syndicale ou corporative. Elle s'est donnée pour mission d'assurer le développement et l'uniformité du rôle de l'infirmière praticienne spécialisée au Québec afin de répondre aux attentes de la population à son égard et assurer une homogénéité de la pratique. L'adhésion à l'Association est volontaire de la part des IPS. Actuellement, l'AIPSA représente plus de 500 infirmières praticiennes spécialisées à travers le Québec.

Pour tout renseignement

Julien Nepveu-Villeneuve
TACT Intelligence-conseil
Cellulaire : 514-883-2236
jnepveuvilleneuve@tactconseil.ca